

**Présents :** M. DIDOU Charlez, M. GRALL Eric, M. GUEGUEN Serge, Mme GUILLERM Julie, Mme GUILLOU Gwenaëlle, M. GUILLOU Julien, Mme LE LEZ Laurie, Mme LE MESTRE Caroline, M. MILIN René, M. MONTAC Henri, Mme MUZELLEC Marie-Catherine, M. OLLIVIER Serge, M. PONTU Jacques, M. RAZIL Jean-Luc et M. QUEAU Mickaël.

**Les élus ont approuvé le procès-verbal du 26 mars 2021 à l'unanimité.**

### **Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère**

La commune a sollicité le SDEF pour des travaux de rénovation de deux points lumineux au Bourg. Le montant de la contribution s'élève à 1900€, la part communale est de 1300€. Le maire a été autorisé à signer la convention pour ces travaux.

### **Eclairage Public**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions de maîtrise de la consommation d'énergies. Le Conseil Municipal décide de reconduire les horaires d'éclairage public et de maintenir l'interruption en tout ou partie de nuit sur la commune de Tréflaouéan dans les conditions définies sur le tableau ci-dessous, il décide que dans le cadre du dispositif Ecowaat, l'éclairage public pourra être interrompu occasionnellement. Il charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure.

<b>Localisation</b>	<b>Extinction</b>	<b>Allumage</b>
Kernilis	22h00	6h30
Vereuri	23h30	6h30
Kerdanet	23h30	6h30

### **Convention Familles Rurales**

L'Association Familles Rurales (AFR) de Plouzévéde, Saint-Vougay et de Trézilidé organise de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Une participation communale de 14 euros par journée et par enfant soit 4 410 € est demandée à la commune. Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention. Cela permettra aux enfants de Tréflaouéan de bénéficier des tarifs des communes déjà membres de l'AFR.

### **Subventions communales**

<b>AFM Téléthon</b>	100 €
<b>Amicalement votre</b>	40 €
<b>Association chasseurs</b>	200 €
<b>Association pour le soutien aux adultes en difficulté (ASAD)</b>	100 €
<b>Comité des Fêtes</b>	500 €
<b>Croix d'or</b>	100 €
<b>Ecole Notre Dame de Lourdes</b>	10 000 €
<b>Familles rurales</b>	4 410 €

<b>France Alzheimer</b>	100 €
<b>Génération mouvement</b>	500 €
<b>Jumelage Sibiril Mieussy</b>	100 €
<b>Les Restaurants du cœur</b>	500 €
<b>Paotred ar kuz eol</b>	150 €
<b>Secours catholique</b>	100 €
<b>SNSM Plouescat</b>	80 €
<b>SNSM Cléder</b>	80 €
<b>Tréfla culture</b>	500 €
<b>Tréfla Gym</b>	200 €
<b>UNC AFN</b>	400 €
<b>Association Queffleuth et Belizal (CHPM)</b>	100 €
<b>Association Céline et Stéphane-Leucémie Espoir 29</b>	100 €
<b>Club de Judo de Plouzévédé</b>	50 €

### **Ecole-Forfait communal -Participation-2020-2021**

Une participation communale de 43 148 € sera versée à l'école (46 élèves scolarisés pour l'année 2020/2021).

### **Loi d'Orientation sur les Mobilités**

Après avoir porté à connaissance du Conseil Municipal que la Loi d'Orientation des Mobilités (L.O.M) donne la possibilité aux Communautés de Communes de devenir « Autorité Organisatrice de la Mobilité-AOM » :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « Autorité d'Organisation de la Mobilité » dans le cadre de laquelle la Communauté ne demande pas à se substituer au Conseil Régional de Bretagne dans l'exécution des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire que celle-ci assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la Communauté conserve cependant la capacité de le faire à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L.3111-5 du Code des Transports. La modification des statuts communautaires pour intégrer à l'article « 7.4.9 – Mobilités », la compétence « Autorité Organisatrice des Mobilités » sous réserve de l'avis favorable de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes membres.

### **Personnel communal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de postes d'agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité.

### **Clôture du budget du Lotissement**

Considérant que les opérations du Lotissement Ti Jarlou ont pris fin et qu'il n'y a plus de dépenses et de recettes à prendre en charge sur ce budget. Monsieur le Maire a été autorisé à clore les opérations du budget du lotissement et ainsi reporter le solde du 002 constaté au budget communal.

## Questions diverses

-Elections Départementales et Régionales : Diffusion du planning des permanences aux élus.

-Jardin Intergénérationnel : Deux entreprises ont été retenues, la société SDU pour les structures et la SARL CRENN TP pour la plateforme.

-Sécurisation de la voie communale n°1 : Les consultations auprès des entreprises ont été lancées.

-Travaux divers : L'élagage vient d'être réalisé, le curage des fossés est prévu courant juin et le point à temps mi-juillet.

-Personnel communal : Un nouvel agent technique a été recruté. Son arrivée est prévue le 19 juillet 2021. L'équipe municipale a souligné la qualité du travail de M. Georges Pengam concernant le fleurissement de la commune.

-Déploiement de la fibre optique : Des courriers ont été envoyés aux propriétaires pour procéder à l'élagage des parcelles.

-Jurés d'assises 2022 : Aucune personne de la liste électorale de Tréflaouéan n'a été tirée au sort.

-Commissions : Des dates ont été fixées pour une commission Commerce et une commission Urbanisme.